

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02372

Numéro SIREN : 439 568 700

Nom ou dénomination : NEXTER ELECTRONICS

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt 7725

NEXTER ELECTRONICS
Société Anonyme au capital de 3.000.000 €
Siège Social : 13 Route de la Minière 78034 VERSAILLES 25 JUN 2018
439 568 700 RCS Versailles

n° de
dépôt

7725



n° de
gestion

n° de
facture

Quanty.
Certifié conforme
Le Président/Directeur Général

n° de
chrono

**Rapport de Gestion présenté par
le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte**

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à nos statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprendrons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

* * *

Au cours de l'exercice l'actionnariat de la Société n'a pas été modifié ; le capital social, entièrement libéré, est de 3.000.000 euros, divisé en 187.500 actions de 16 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des 3 derniers exercices la société a distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Rémunération globale
2016	187 500	4.92 €	NA	922 500 €
2015	187 500	2.81 €	NA	526.875 €
2014	187 500	0.00 €	NA	0 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code précité, non déductible fiscalement.

Pour satisfaire aux dispositions de l'Article L.233-13 du Code de commerce nous vous précisons qu'il n'existe pas d'action d'autocontrôle.

Enfin, en application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous devons rendre compte annuellement de l'état de la participation collective des salariés au capital de la Société.

Nous vous informons, en conséquence, qu'au dernier jour de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les salariés ne détenaient aucun titre entrant dans les catégories énumérées à l'article précité.

- ♦ Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- ♦ Modifications intervenues dans le mode de présentation des comptes annuels ou méthodes d'évaluation

Il n'a pas été apporté de modification dans le mode de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

- ♦ Arrêté des comptes et affectation du Résultat

Nous vous demandons de vous reporter aux comptes annuels qui ont été tenus à votre disposition pour avoir le détail complet des différents postes du bilan et du compte de résultat, sur lesquels nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires utiles.

Il vous est demandé d'arrêter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces comptes, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, font ressortir un bénéfice net de 1.401.350,36 €. Il vous est proposé d'affecter ce montant comme suit :

1) Résultat de l'exercice :	1.401.350,36 euros
2) La réserve légale est déjà entièrement dotée :	0,00 euros
3) Report à nouveau avant affectation :	7.143.749,98 euros
Soit un bénéfice distribuable de :	8.545.100,34 euros

Affecté de la manière suivante :

1) Dividende :	637.500 euros
2) Report à nouveau après affectation :	7.907.600,34 euros

- ♦ Situation et Activité de la Société

Les prises de commandes de l'année atteignent 21,6 M€. Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 24,7 M€.

♦ Résultats

Le résultat d'exploitation atteint 1,2 M€, soit 4,9 % du chiffre d'affaires. Après prise en compte d'un résultat financier négatif de -2,6 K€, et des éléments exceptionnels, fiscaux et de participation des salariés au résultat, le résultat net s'établit à 1,4 M€, soit 5,7 % du chiffre d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau des Résultats des cinq dernières années est porté à l'annexe 2.

♦ Situation financière de la Société

Aucun emprunt financier n'a été contracté au cours de l'exercice.

♦ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En K€	Factures <u>recues</u> non réglées à la date de la clôture de l'exercice et dont le terme est échu						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de la clôture de l'exercice et dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					55	0					59
Montant total des factures TTC concernées	-	113	53	39	-	206	-	248	208	159	1 034	1 649
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,0%	0,58%	0,27%	0,20%	0,00%	1,05%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,0%	0,8%	0,7%	0,5%	3,5%	5,6%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Les éventuelles factures litigieuses sont portées dans le cadre A du tableau						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Généralement : 30 jours fin de mois le 15 sauf les petits PME et les prestataires : 30 jours net Délais légaux : entre 45 et 60 jours						Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 15 Délais légaux : entre 45 et 60 jours					

♦ Activités en matière de Recherche et de Développement

Les dépenses d'acquisitions de compétences et d'études sur fonds propres représentent 1,7 M€, soit un niveau en hausse par rapport à 2016.

♦ Autres informations

Au 31 décembre 2017, l'effectif inscrit de la société est de 118 salariés.

Les investissements se sont élevés à 213 K€ en 2017.

- ♦ Événements significatifs postérieurs à la clôture

Il n'a pas été constaté d'évènement significatif postérieur à la clôture.

- ♦ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de commandes de Nexter Electronics en 2018 s'établissent aux alentours de 26,1 M€. Les perspectives d'activité induites projettent NEXTER ELECTRONICS sur un chiffre d'affaires de 25,5 M€.

- ♦ Prises de participation intervenues pendant l'exercice

Néant

- ♦ Activités et résultats des filiales

Néant

- ♦ Politique Sécurité et Environnement

La société consciente de ses obligations et responsabilités, poursuivant ainsi les engagements et actions entrepris, continue de développer une politique environnementale dans le cadre de laquelle s'inscrit le processus de management de l'environnement selon la norme ISO 14001, dont la certification a été acquise le 24/04/2009 et renouvelée en 2017 (suivant la nouvelle version de l'ISO14001) et Santé et sécurité au travail selon la norme OHSAS18001 dont la certification a été acquise le 24/04/2009 et renouvelée en 2017.

- ♦ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L 225-51-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour le regroupement des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale pour la durée du mandat des administrateurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, vous trouverez en annexe 1 la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale.

En outre, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la société dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice 2017.

♦ Augmentation du capital social réservée aux salariés

Il convient de vous informer qu'afin de nous conformer aux dispositions légales actuellement applicables du Code de Commerce introduites sur l'Épargne salariale, nous sommes conduits à inscrire à l'ordre du jour le projet de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire dans les conditions de l'article L 3332-18 du Code du Travail. En conséquence cette décision entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Si votre assemblée souhaitait réaliser cette opération, nous vous proposerions de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à effet de décider, dans un délai de cinq ans à compter du jour de l'assemblée, d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait mais dans la limite de 3 % du capital social actuel de la société, au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions déterminées par les articles L 3332-18 et suivants du Code de Travail.

Le prix des actions émises serait déterminé en fonction de la valeur nominale des actions de la société à chaque exercice par le Conseil d'administration sous le contrôle des Commissaire aux comptes dans le respect des règles visées à l'article L 3332-18 du Code de travail.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'administration ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer le projet de résolutions y afférent qu'il soumet à votre vote.

♦ Conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Après présentation de ce rapport, il vous sera donné lecture des rapports du commissaire aux comptes, dont son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. La liste récapitulative des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce a été transmise aux membres du Conseil et au Commissaire aux comptes.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous espérons que le présent rapport recevra votre agrément et que vous confirmerez cet accord en votant les résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

Société NEXTER ELECTRONICS
Clôture Exercice 2017

TABLEAU DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, Prénom	Mandat détenu au Conseil	Date de nomination au Conseil	Autres fonctions et mandats sociaux	
			Société :	Fonction ou mandat
GRISERI Gérard	Président Directeur Général	Renouvelé par l'AGO du 11/05/2017	NEXTER MECHANICS	Président du Conseil d'Administration
	Président Directeur Général	Nomination CA du 29/10/2016	NEXTER TRAINING	Président de la Société et du Conseil de Surveillance
	Administrateur	Nomination CA du 20/10/2016	NBC SYS OPTSYS Euro-Shelter Centrale hydroélectrique de Bar SAS NEXTER ROBOTICS	Président de la Société et du Conseil de Surveillance Président de la Société et du Conseil de Surveillance
DESFOURNEAUX Laurent	Directeur Général Délégué Non administrateur	Renouvelé par AGO du 11/05/2017 Renouvelé par AGO du 08/04/2011 Nomination - CA du 26/01/2010		
MILLION Nicolas	Administrateur	Renouvelé par l'AGO du 11/05/2017 Nomination - CA 25/02/2016	NEXTER SYSTEMS NEXTER MUNITIONS NEXTER MECHANICS CTAI NEXTER ROBOTICS OPTSYS SNPE EURENCO MECAR SIMMEL DIFESA S.p.A.	Administrateur - Directeur Financier Administrateur Administrateur Représentant permanent de NEXTER SYSTEMS – Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
ROUX Catherine	Administratrice	Nomination – AGO 11/05/2017	NEXTER SYSTEMS NEXTER MECHANICS	Administratrice Administratrice
TOURRES Catherines	Administratrice	Nomination – AGO 11/05/2017	NEXTER SYSTEMS NEXTER MUNITIONS NEXTER MECHANICS MECAR SIMMEL DIFESA S.p.A. NEWCO 10	Administratrice – Secrétaire du Conseil Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Présidente

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L.225-37 du Code de Commerce)

Nom, Prénom	Mandat détenu au Conseil	Date de nomination au Conseil	Société :	Autres fonctions et mandats sociaux
BAILLET Jean-Patrick	Administrateur	Fin de mandat – AGO 11/05/2017 - Renouvelé par AGO du 08/04/2011 - AGE du 25/09/2009	NEXTER SYSTEMS NEXTER MECHANICS NEXTER MUNITIONS NEXTER TRAINING NBC SYS OPTSYS TNS MARS NEXTER ROBOTICS IBERSYSTEMS DE DEFENSA, SL EURO SHELTER Nexter India Privated Limited MECAR SIMMEL DIFESA S.p.A. ODAS	Fonction ou mandat Directeur Général Délégué - Administrateur Fin de mandat le 30/12/2016 Directeur des Supports aux Opérations Administrateur Président Directeur Général fin de mandat le 30/12/2016 Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Président et membre du Conseil de Surveillance Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur – Membre du Board Administrateur - Président du Conseil d'Administration Administrateur - Président du Conseil d'Administration Représentant Permanent NEXTER SYSTEMS – Administrateur

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NEXTER ELECTRONICS - Rapport de Gestion – Exercice 2017

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2017 12</i>	<i>31/12/2016 12</i>	<i>31/12/2015 12</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
Nombre d'actions					
- ordinaires	187 500.00	187 500.00	187 500.00	187 500.00	187 500.00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 688 621.32	22 007 165.97	19 644 473.42	24 096 515.80	24 077 430.13
Résultat d'exploitation	1 201 138.67	1 054 222.02	1 132 326.28	1 222 592.53	2 178 426.81
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	1 761 931.34	873 188.91	1 566 784.97	(179 773.34)	1 838 121.07
Impôts sur les bénéfices	(452 941.00)	(739 148.00)	(487 382.00)	(894 962.00)	25 243.00
Participation des salariés	255 998.56	150 441.00	225 088.00	278 043.00	146 697.68
Amortissements et provisions	557 523.42	(148 104.98)	440 547.02	(1 389 357.94)	(315 086.77)
Résultat net	1 401 350.36	1 610 000.89	1 388 531.95	1 826 503.60	1 981 267.16
Résultat distribué	922 500.00	526 875.00	0.00	5 062 500.00	656 250.00
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	10.45	7.80	9.76	2.33	8.89
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	7.47	8.59	7.41	9.74	10.57
Dividende attribué	4.92	2.81	0.00	27.00	3.50
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	118.00	104.00	105.00	107.50	111.50
Masse salariale	5 761 456.71	5 378 764.85	5 411 165.93	5 435 709.25	5 426 197.88
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 790 069.96	2 700 268.65	2 586 728.73	2 755 677.16	2 758 913.12

NEXTER ELECTRONICS

Société Anonyme au capital de 3.000.000 €
Siège Social : 13 route de la Minière 78034 VERSAILLES
439 568 700 RCS Versailles

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MAI 2018

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les conclusions desdits rapports, les comptes sociaux tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le bénéfice net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à 1.401.350,36 euros.

L'Associé Unique donne, par conséquent, quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| • Résultat de l'exercice : | 1.401.350,36 euros |
| • Réserve légale (entièrement dotée) | |
| • Report à nouveau avant affectation | 7.143.749,98 euros |

Soit un bénéfice distribuable de : 8.545.100,34 euros

Affecté de la manière suivante :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Dividende : | 637.500 euros |
| - Report à nouveau : | 7.907.600,34 euros |

L'Assemblée Générale décide que le dividende de 3,4 euros par action de 16 euros de nominal sera mis en paiement avant le 30 juin 2018.

Afin de satisfaire aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Rémunération globale
2016	187.500	4.92 €		922.500,00 €
2015	187 500	2,81 €	NA	526.875,00 €
2014	187 500	0 €	NA	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu et les conclusions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou d'un extrait certifié conforme, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, consécutives aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par

**Gérard GRISERI
Président Directeur Général**



Certifié conforme
Le Président Directeur Général

NEXTER ELECTRONICS

13, route de la Minière

78000 VERSAILLES

États financiers au 31 décembre 2017

NEXTER ELECTRONICS

Bilan Actif au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	Montant Brut	Amort-Prov	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	350	179	171	184
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES, ACOMPTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	1 696	1 314	382	328
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	2 835	2 335	500	583
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	940	856	84	107
IMMOBILISATIONS EN COURS	35		35	17
AVANCES, ACOMPTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
PRÊTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	121		121	119
ACTIF IMMOBILISÉ	5 978	4 685	1 293	1 339
STOCKS ET EN-COURS				
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENTS	3 592	1 569	2 022	2 347
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	671	11	660	1 034
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	2 923		2 923	46
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS	2 195	499	1 696	1 627
MARCHANDISES				
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	17		17	
CRÉANCES				
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	11 630	7	11 623	9 468
AUTRES CRÉANCES	6 021		6 021	8 125
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ, NON VERSÉ				
DIVERS				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	4		4	5
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12		12	27
ACTIF CIRCULANT	27 065	2 087	24 978	22 677
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS À ÉTALER				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF	33 042	6 772	26 271	24 016

NEXTER ELECTRONICS

Bilan Passif au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000	3 000
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVE LÉGALE	300	300
RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
AUTRES RÉSERVES		
REPORT À NOUVEAU	7 144	6 456
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 401	1 610
RESULTAT N-1 EN ATTENTE D'AFFECTATION		
ACOMPTES SUR DIVIDENDES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	11 845	11 366
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES	469	292
PROVISIONS POUR CHARGES	989	956
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 458	1 249
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES DIVERS	170	198
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	4 541	2 775
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 573	4 631
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 554	3 798
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	18	0
AUTRES DETTES	112	
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	12 968	11 402
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	26 271	24 016

NEXTER ELECTRONICS

Compte de Résultat au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE - BIENS	11 406	70	11 476	9 216
PRODUCTION VENDUE - SERVICES	12 951	261	13 212	12 791
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	24 357	332	24 689	22 007
PRODUCTION STOCKÉE			2 308	3 667
PRODUCTION IMMOBILISÉE				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			525	976
REPRISES SUR AMORT ET PROV, TRANSFERTS DE CHARGES			119	45
AUTRES PRODUITS				
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 640	26 695
ACHATS DE MARCHANDISES Y COMPRIS DROITS DE DOUANE				
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)			5 023	7 316
ACHATS MAT PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS			(26)	(1 220)
VARIATION DE STOCK (MAT PREMIÈRES ET APPRO)			11 267	10 063
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			503	504
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			5 761	5 379
SALAIRES ET TRAITEMENTS			2 790	2 700
CHARGES SOCIALES				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			262	248
SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS			351	120
SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS			438	401
POUR RISQUES ET CHARGES DOTATIONS AUX PROVISIONS				
AUTRES CHARGES			70	130
CHARGES D'EXPLOITATION			26 439	25 641
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 201	1 054
OPERATIONS EN COMMUN				
OP EN COMMUNS - BÉNÉFICE ATTRIBUÉ, PERTE TRANSFÉRÉE				
OP EN COMMUN PERTE SUPPORTÉE, BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ				
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS				
PDTs DES AUTRES VAL MOB ET CRÉANCE DE L'ACTIF IMMO				
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES				
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE				
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VAL MOB DE PLACEMENT				
PRODUITS FINANCIERS				
DOT FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			2	7
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS			1	27
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES SUR CESSION DE VAL MOB DE PLACEMENT				
CHARGES FINANCIÈRES			3	34
RESULTAT FINANCIER			(3)	(34)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			1 199	1 020

NEXTER ELECTRONICS

Compte de Résultat au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	7	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		1
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
DOT EXCEP AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	1
PARTICIPATION DES SALARIÉS AU RÉÉS DE L'ENTREPRISE	256	150
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(453)	(739)
TOTAL DES PRODUITS	27 647	26 697
TOTAL DES CHARGES	26 245	25 087
BENEFICE OU PERTE	1 401	1 610

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

ANNEXE

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

I FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice 2017, de nature à affecter la lecture comparative des états financiers.

II REGLES ET METHODES

Les comptes annuels de Nexter Electronics sont établis conformément au PCG (Plan Comptable Général) et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement et d'industrialisation

Les frais de recherche et de développement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les frais de recherche et développement et d'industrialisation, spécifiques à des contrats, sont intégrés dans les résultats à fin d'affaire desdits contrats et donc pris en résultat de la période au fur et à mesure des livraisons des contrats concernés.

Brevets, logiciels, concessions et autres valeurs incorporelles

Les brevets, logiciels, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Leur durée d'utilisation ressort à :

	Durées	Mode
Brevets	5 ans	Linéaire
Logiciels	7 ans	Linéaire
Droit au Bail	Non amortissable	N/A

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Immobilisations corporelles

Les règles édictées par le CRC n°2002-10, CRC n° 2003-07 et CRC n°2004-06 sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'approche par composant est mise en œuvre si un ou plusieurs éléments constitutifs de l'actif ont chacun une utilisation différente ou procurent des avantages économiques à la société selon un rythme différent. Chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la nature, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens, en prenant en compte la valeur résiduelle du bien si celle-ci est significative.

Les durées et modes d'amortissement économiques généralement retenus pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

a) Biens immobiliers

	Durées	Mode
Structure	35 ans	Linéaire
Couverture	25 ans	Linéaire
Agencements, aménagements et installations	15 ans	Linéaire
Biens non décomposés	25 ans	Linéaire

b) Biens mobiliers

Les durées sont déclinées par famille et par composant :

	Durées	Mode
Installations complexes et à caractère spécifique	10 ans à 15 ans	Linéaire
Machines-outils, autres appareils de fabrication, équipement et matériel de mesure	12 ans à 15 ans	Linéaire
Outillages	10 ans à 15 ans	Linéaire
Outillages spécifiques	15 ans	Linéaire
Matériel de transport	12 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	5 ans	Linéaire

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

A la fin de chaque exercice, la société apprécie s'il existe un indice interne ou externe quelconque montrant qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a perdu notablement de la valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé. Si la perte de valeur est avérée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement potentiellement revu en conséquence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est évaluée au coût d'achat historique d'entrée dans le patrimoine hors frais accessoires.

Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, la valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres de la filiale et compte tenu des perspectives d'activité à moyen terme.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée à hauteur du montant de cette différence.

Contrats à long terme

Pour les contrats à long terme, une prévision de résultat à fin d'affaire est déterminée lors de l'enregistrement en carnet de commandes et est ré-estimée à chaque arrêté de comptes selon les hypothèses les plus vraisemblables à cette date.

Cette prévision de résultat comprend notamment la prise en compte des pénalités correspondant aux retards effectifs ou prévus en fonction du calendrier prévisionnel de livraison du contrat. Il existe quatre types de pénalités : pénalités définitives, pénalités notifiées (par le client), pénalités encourues (livraison réalisée) et pénalités potentielles (livraison à venir).

Les résultats sont constatés en résultat de période au fur et à mesure des livraisons des lots de fabrication ou des dossiers d'études.

En cas de perte à fin d'affaire, celle-ci est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est connue.

Cette perte à fin d'affaire comprend une estimation de l'ensemble des coûts directs. Les frais hors production (généraux et administratifs) sont directement pris en charge dans l'exercice. Ils ne sont pas inclus dans la provision pour perte à terminaison des contrats déficitaires.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités de production de l'entreprise (hors sureffectifs et sur-moyens éventuels).

Les stocks et en-cours ont été dépréciés lorsque le coût devient supérieur à la valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire des créances est appréciée au cas par cas et donne lieu le cas échéant à comptabilisation d'une dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération au cours Banque de France fin de mois ou au cours des couvertures de change mises en place. Les dettes et créances non couvertes et les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les dettes ou créances libellées en devises et couvertes par des engagements individualisés libellés dans la même devise sont valorisées sur la base du cours moyen des couvertures spécifiques mises en place au titre de la gestion du risque de change.

Instruments de couverture

L'enregistrement des charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture de change ou de taux est symétrique à l'enregistrement des résultats des éléments couverts.

Provisions

Un passif est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Indemnité de fin de carrière

Les **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)** concernent le personnel soumis à la convention collective. L'évaluation des IFC est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013.

Les salariés ayant le statut de fonctionnaire en service détaché, et les ouvriers sous décret du 9 juillet 1990, sont exclus du calcul, leurs indemnités éventuelles étant prises en charge par l'État.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

La valorisation des IFC est basée sur un effectif de 106 personnes sous convention collective présentes dans la société au-delà du 31 décembre 2017.

Les IFC sont comptabilisées en provision pour charges. Au cours de l'exercice 2014, la société a procédé à une externalisation de la gestion de sa provision IFC par la constitution d'un fonds de garantie auprès d'une compagnie d'assurance vie spécialisées de 1er rang. Le montant de la provision IFC tient compte de la juste valeur de cet actif au 31 décembre.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Rotation des effectifs sur la base des statistiques 2017,
- Age de départ à la retraite à 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres,
- Stabilisation du taux de revalorisation des salaires à 1,50%.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à l'avis de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes de la société Nexter Electronics conduit à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui ont des incidences sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces hypothèses comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement.

III EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2017 ayant un impact sur les comptes de la société pour cet arrêté.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

◆ Environnement

La société consciente de ses obligations et responsabilités, poursuivant ainsi les engagements et actions entrepris, continue de développer une politique environnementale dans le cadre de laquelle s'inscrit le processus de **management de l'environnement** selon la norme ISO 14001, dont la certification a été acquise le 24 avril 2009 et renouvelée en 2017 (suivant la nouvelle version de l'ISO 14001) et Santé et sécurité au travail selon la norme OHSAS 18001 dont la certification a été acquise le 24 avril 2009 et renouvelée en 2017.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Concernant la maîtrise du risque chimique, un suivi de l'utilisation des produits chimiques est effectué : ce suivi consiste notamment à éliminer chaque fois que cela est possible tout nouveau produit classé CMR (Cancérigène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) et d'être en conformité avec la réglementation REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation, CHimique) et ROHS (*Restriction Of Hasardous Substances*). Un important travail de mise à jour des fiches de données de sécurité des produits chimiques continue à être mené.

Des mesures d'économie des consommations d'eau ont été prises par la mise en place de dispositifs de réglage des débits d'eau sur les robinets automatiques. Un suivi régulier des consommations a été effectué pour vérifier l'absence de fuites. En 2017, nous avons continué à optimiser les consommations électriques par le changement des tubes néon basse consommation par des pavés à LEDS plus économes.

Concernant la santé et sécurité, des investissements sont réalisés annuellement afin de diminuer les risques ; des tours d'observation croisés sont réalisés par l'équipe de direction pour vérifier l'application des dispositions et consignes de sécurité et identifier d'éventuels points faibles.

Les dépenses prévues en matière de protection de l'environnement et santé et sécurité sont reprises chaque année dans le Plan Annuel de Prévention (P.A.P.).

Lors des audits internes des processus du système de management de l'entreprise, le volet Environnemental Santé Sécurité est systématiquement abordé et vérifié.

Sur le plan de la **conformité réglementaire**, la politique Qualité Sécurité et Environnement précise les orientations de la société en la matière. Cette politique est ensuite déclinée au travers de différents plans d'actions. Une veille réglementaire est réalisée tous les 3 mois.

En matière d'organisation et de management, la société s'appuie sur un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement rattaché au Directeur Général Délégué de Nexter Electronics et en complément sur une Direction Santé Sécurité et Environnement rattachée au Directeur des Ressources Humaines de Nexter Systems.

Direction Santé Sécurité et Environnement : le directeur s'assure de l'application par les établissements de la législation et de la réglementation, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement et de la Santé Sécurité. Il détermine les axes d'effort et vérifie les résultats lors des revues de direction qui sont réalisées deux fois par an.

Un groupe de travail composé des membres de la Direction Santé Sécurité et Environnement et de l'ensemble des responsables prévention des risques du Groupe, se réunit tous les deux mois afin de passer en revue des sujets d'intérêt commun et d'assurer un échange d'expériences.

♦ **Honoraires des commissaires aux comptes**

La société est exemptée de fournir le montant des honoraires des commissaires aux comptes car l'information est mentionnée dans les états financiers consolidés du groupe Nexter.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISE

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : Valeurs brutes

Valeurs brutes en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Acquisition	Virement	Cession	Rebut	31/12/2017
Logiciels, licences	316			17	17		350
Brevets & marques							
Fonds commercial							
Immobilisations incorporelles en cours							
Autres incorporels							
Total immobilisations incorporelles	316		17		17		350
Terrains							
Constructions, installations, agencements	1 573		123				1 696
Installations techniques, matériel industriel	2 798		37				2 835
Matériel de bureau, informatique & mobilier	345		1				346
Matériel de levage & équipements divers	6						6
Autres immobilisations corporelles	588						588
Immobilisations en cours	17		35	(17)			35
Total immobilisations corporelles	5 327		196		(17)		5 506
Total général	5 643		213				5 856

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou des licences d'utilisation.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les dépenses de développement sont réalisées sur des marchés très spécifiques comprenant un nombre restreint d'acteurs. La spécificité des produits développés rend ainsi plus difficile une mutualisation des études de développement et donc l'activation des coûts engagés.

Les Immobilisations incorporelles mises en service pour un montant de 17 K€ sont principalement constituées de nouveaux logiciels de simulation et de briques logicielles nécessaires au lancement d'une nouvelle ligne de production.

Les Immobilisations corporelles comprennent principalement des agencements, installations et matériels techniques. Les acquisitions de l'exercice représentent 196 K€ et sont principalement dédiées à l'amélioration des moyens de production (outillages, amélioration de moyens existants, respect des nouvelles normes environnementales).

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : Amortissements

Amortissements en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Dotation	Virement	Cession	Rebut	31/12/2017
Logiciels, licences	132		48				179
Brevets & marques							
Fonds commercial							
Autres incorporels							
Total immobilisations incorporelles	132		48				179
Terrains							
Constructions, installations, agencements	1 244		70				1 314
Installations techniques, matériel industriel	2 215		120				2 335
Matériel de bureau, informatique & mobilier	316		12				328
Matériel de levage & équipements divers	6						6
Autres immobilisations corporelles	509		13				522
Total immobilisations corporelles	4 291		214				4 506
Total général	4 423		262				4 685

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

1.3 Immobilisations financières

Néant.

1.4 Autres immobilisations financières

Les Autres immobilisations financières sont constituées de cautions.

NOTE 2 – STOCKS ET EN-COURS

Stocks bruts en milliers d'euros	Matières premières	En-cours de production	Produits finis et Intermédiaires	Marchandises	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute au 1er janvier	3 565	1 091	2 391		7 047	2 160
Variation	26	2 503	(196)		2 334	4 887
Valeur brute à la fin de la période	3 592	3 594	2 195		9 381	7 047

L'augmentation des stocks et en-cours résulte essentiellement de la prédisposition de la société aux productions actuelles et futures (internes et externes).

L'éventuelle position créditrice de l'en-cours de production résulte de la méthode Groupe de comptabilisation des contrats à long terme, soit à l'avancement du chiffre d'affaires.

La dépréciation est présentée en Note 7.

NOTE 3 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances (brutes) en milliers d'euros	Montants	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Autres actifs immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	121		121
Actif circulant			
Avances et acomptes versés	17	17	
Créances clients et comptes rattachés	11 630	11 386	244
Autres créances	6 021	5 442	579
Total général	17 789	16 845	944

Les **Créances clients** s'élèvent à 11 630 K€ et sont constituées principalement de créances dues par des sociétés du Groupe, à hauteur de 6 182 K€, et des sociétés hors groupe pour 1 720 K€.

Les **Autres créances**, d'un montant total de 6 021 K€, sont composées des comptes courants de trésorerie pour 4 568 K€, des créances fiscales pour 770 K€ et d'un compte d'intégration fiscale pour 683 K€. Ce poste comprend notamment le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 857 K€, le solde d'IS pour 278 K€ et le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour 89 K€. Ce dernier a permis d'améliorer la compétitivité des offres commerciales de la société à due proportion.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Etat des dettes en milliers d'euros	Montants	A un an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (hors concours bancaires courants)			
Concours bancaires courants			169
Autres emprunts et dettes financières	170	1	
Avances et acomptes reçus	4 541	4 541	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573	3 573	
Dettes fiscales et sociales	4 554	4 554	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	18	
Autres dettes	112	112	
Total général	12 968	12 799	169

Les **Dettes financières** diverses d'un montant de 170 K€ correspondent au compte courant bloqué des réserves de participation acquises par les salariés de Nexter Electronics entre 2007 et 2010.

Les **Avances et acomptes reçus** sont principalement les acomptes reçus du Groupe.

Les **Dettes fournisseurs** regroupent :

- les factures à payer dues aux fournisseurs externes pour 2 393 K€,
- les factures à payer à certaines sociétés du Groupe pour 629 K€,
- les factures non parvenues (FNP) pour des marchandises réceptionnées avant le 31 décembre 2017 pour 485 K€ concernant des fournisseurs hors groupe et les frais de siège pour 66 K€.

Il n'y a pas d'effets à payer au 31 décembre 2017.

Les **Dettes fiscales et sociales** sont composées :

- des charges à payer au personnel pour 2 106 K€, dont la provision pour congés à payer au personnel de 1 376 K€,
- des charges à payer aux organismes sociaux pour 1 434 K€, dont les charges à payer sur les congés dus au personnel pour 637 K€,
- des dettes fiscales pour 1 013 K€. Ce poste comprend notamment la TVA pour 981 K€ et le solde CVAE 2017 pour 27 K€.

NOTE 4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant.

NOTE 5 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les **Charges constatées d'avance** concernent des factures de prestations de fournisseurs comptabilisées avant le 31 décembre 2017 avec étalement sur deux exercices.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

6.1 Capital social

Le capital social se compose de 187 500 actions de 16 euros et s'élève à 3 000 000 euros.

6.2 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission, fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Acompte sur dividende	Subvention Investisse-ment	Provisions réglemen-tées	Total Capitaux propres
Au 31 Décembre 2016	3 000		300	6 456	1 610				11 366
Affectation du résultat 2016				1 610	(1 610)				
Dividendes				(923)					(923)
Résultat					1 401				1 401
Acompte sur dividende									
Autres variations									
Au 31 Décembre 2017	3 000		300	7 144	1 401				11 844

L'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes sociaux s'est tenue le 11 mai 2017. Ainsi, l'affectation du résultat de l'exercice 2016 (1 610 K€) a été effectuée par :

- une augmentation du report à nouveau de 688 K€ et ;
- une distribution de dividendes de 923 K€, versés au Groupe le 31 mai 2017.

NOTE 7 – TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

7.1 Provisions

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Reclasse-ment	31/12/2017
Provisions pour litiges							
Garanties données aux clients	292		174	(141)			325
Provisions pour pertes sur contrats à long terme			144				144
Autres provisions pour risques sur contrats							
Autres provisions pour risques							
Indemnités Fin de Carrière	516		111	(49)			578
Provisions pour charges	440		9	(1)	(37)		411
Total des provisions	1 249		438	(191)	(37)		1 458

7.2 Dépréciations

Dépréciations en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion-Reclassement	Augmenta-tions	Diminu-tions	31/12/2017
Dépréciations des immobilisations					
Dépréciations des stocks & en-cours	1 994		351	(265)	2 080
Dépréciation des créances	7				7
Dépréciations des disponibilités					
Total dépréciations actif	2 001		351	(265)	2 087

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 8 – DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS DIFFERENTS POSTES DU BILAN

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2017
Prêts - Intérêts courus sur des créances rattachées à des participations	3 718
Clients & comptes rattachés	12
Autres créances	
Disponibilités	
Total des produits à recevoir	3 730

Le poste **Clients et comptes rattachés** correspond aux factures à établir.

Le poste **Autres créances** concerne le produit à recevoir du CICE pour 12 K€.

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2017
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et des filiales	
Emprunts & dettes financières divers	1
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	551
Dettes fiscales et sociales	3 154
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	18
Autres dettes	
Total des charges à payer	3 724

Le poste **Dettes fournisseurs & comptes rattachés** comprend des factures non parvenues pour 551 K€.

Les charges à payer du poste **Dettes fiscales et sociales** sont essentiellement constituées des congés payés dus au personnel (y compris charges sociales) pour 2 014 K€, et :

- de la provision au titre de la participation (y compris forfait social) pour 307 K€ ;
- de la provision intéressement (y compris forfait social) pour 266 K€ ;
- d'autres frais de personnel pour 208 K€ (dont participation à l'effort de construction de 25 K€).

NOTE 9 – DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliers d'euros	2017				2016	
Clients	Etudes	Produits	Prestations	Divers	Total	Total
France	10 150	11 406	2 801		24 357	21 875
Export	225	70	36		332	132
Total au 31 décembre 2017	10 375	11 476	2 837		24 689	22 007
<i>Total exercice 2016</i>	<i>9 620</i>	<i>9 216</i>	<i>3 171</i>		<i>22 007</i>	

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 10 – DETAIL DES AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Les **autres produits** correspondent notamment aux refacturations de moyens communs engagés pour le compte d'autres sociétés du Groupe.

Les **autres charges** concernent principalement une pénalité groupe de retard de livraison.

NOTE 11 – ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers constatés au cours de l'exercice ne sont pas significatifs.

NOTE 12 – ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel de l'exercice n'est pas significatif.

NOTE 13 – IMPOT SUR LES BENEFICES

En date du 19 avril 2016, la société a donné son accord pour faire partie du groupe fiscal intégré ayant pour société mère Nexter Systems, avec effet au 1er janvier 2016. De ce fait, Nexter Systems est désormais seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du Groupe.

A ce titre, la société Nexter Electronics verse à la société Nexter Systems, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement. La convention d'intégration fiscale mise en place prévoit que chaque société comptabilise son impôt sur la base de ses résultats propres.

La ventilation de l'impôt société est présentée ci-après :

Ventilation en milliers d'euros	Avant impôt 2017	Impôt correspondant	Après impôt 2017	Après impôt 2016
Résultat courant	1 199	405	1 603	1 759
Résultat exceptionnel	6	(2)	4	1
Participation	(256)	50	(206)	(150)
Résultat comptable	948	453	1 401	1 610

La société est en mesure d'estimer avec un degré de fiabilité suffisant les bases du Crédit Impôt Recherche (CIR) de l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Le CIR est dès lors reconnu en produit d'impôt durant l'année de constatation des dépenses éligibles. Par conséquent, le CIR a été évalué au 31 décembre 2017 à partir des dépenses de recherche considérées comme éligibles engagées en 2017. A ce titre, le montant comptabilisé au 31 décembre 2017 s'élève à 857 K€.

Un crédit d'impôts famille de 15 K€ a par ailleurs été comptabilisé sur l'exercice.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Les allègements futurs d'impôt sont présentés ci-après :

Différences temporaires allègement futur d'impôt en milliers d'euros	Montant
Décalages temporaires :	
- Provisions pour risques et charges	1 389
- Dépréciations d'actifs corporels	
- Dépréciations d'immobilisations financières	
- Dépréciations de stocks et en-cours	2 080
- Dépréciations de créances	7
- Charges à payer	281
Déficits propres reportables	
Total	3 757
Impôt différé au taux de 33.33% (Gain)	1 252

Les charges à payer correspondent à la provision sur la participation pour 256 K€ et à la provision de la participation des employeurs à l'effort de construction pour 25 K€.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 14 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées en milliers d'euros	31/12/2017	
	Total	Entreprises liées Autres Participations
Postes de l'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations financières		
Clients & comptes rattachés	9 845	9 845
Comptes courants groupe	4 568	4 568
Avances & acomptes versés sur commandes		
Débiteurs divers	683	683
Postes du passif		
Provisions pour risques		
Emprunts & dettes financières divers		
Fournisseurs & comptes rattachés	694	694
Avances & acomptes reçus sur commandes	4 541	4 541
Fournisseurs d'immobilisations		
Comptes courants groupe	112	112
Autres dettes	361	361
Postes du compte de résultat		
Produits d'exploitation		
Ventes de biens & services (France)	21 842	21 842
Ventes de biens & services (Export)		
Autres produits d'exploitation	55	55
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières & autres achats	9	9
Autres achats & charges externes	1 182	1 182
Autres charges	59	59
Produits financiers		
Produits financiers des participations		
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises de provisions		
Charges financières		
Dotations aux provisions	2	2
Intérêts & charges assimilés	2	2
Produits exceptionnels		

Sont retenues comme entreprises liées les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale et les sociétés en opération conjointe.

Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché. Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Information en matière de crédit-bail

Néant.

Montant des engagements financiers hors crédit-bail

Engagements donnés en milliers d'euros	Contrats	Autres	Engagements au 31/12/2017	Engagements au 31/12/2016
Avals et cautions				
Cessions Immobilières				
Engagements de prêts				
Autres				
Total général				

Engagements reçus en milliers d'euros	Contrats	Autres	Engagements au 31/12/2017	Engagements au 31/12/2016
Avals et cautions				41
Cessions Immobilières				
Engagements de prêts				
Autres				
Total général				41

L'information sur les commandes fermes n'est pas diffusée par souci de confidentialité.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE TRESORERIE

Néant.

NOTE 17 – VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN - INFORMATIONS SOCIALES

Catégorie	Personnel sous Convention Collective	Personnel sous décret ou en service détaché	Total Personnel rémunéré par la société	Personnel mis à disposition	Total Général au 31/12/2017	Total Général au 31/12/2016	Total Inscrits au 31/12/2017
Effectif moyen cadres	70		70		70	63	75
Effectif moyen etam	35		35		35	35	36
Effectif moyen ouvriers	5	2	7		7	6	7
Effectif Opérationnel	110	2	112		112	104	118

Au 31 décembre 2017, l'effectif inscrit de la société est de 118 personnes dont la répartition est la suivante :

- Par catégorie : 75 Cadres, 36 ETAM et 7 Ouvriers,
- Par statut : 2 « ouvriers sous décret » et 116 CDI sous convention collective, dont 6 contrats de professionnalisation et 1 contrat d'apprentissage.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Conformément aux articles 51 et 106 de la loi du 24 juillet 1996, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société. Les rémunérations allouées aux dirigeants de la société ne sont pas communiquées, car elles conduiraient à indiquer indirectement les montants individuels de rémunération.

Un accord de participation des salariés au résultat a été signé le 30 juin 2014 entre Nexter Systems et ses filiales détenues à 100%. L'accord est basé sur la mutualisation des participations dégagées par chacune des sociétés du Groupe. Les sommes distribuées aux salariés des sociétés signataires sont constituées de la somme des participations dégagées par chacune des sociétés du Groupe. La répartition entre les salariés est fonction de leur rémunération et de leur durée de présence dans leur société au cours de l'exercice.

Chaque société porte dans ses comptes la charge de participation calculée comme si elle était seule.

NOTE 18 – IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Nexter Systems, qui détient la société Nexter Electronics à 100% :

Nexter Systems SA
34, bd de Valmy
42328 Roanne Cedex

et la société KNDS, qui détient la société Nexter Systems à 100% :

KMW + Nexter Defense Systems NV
Gustav Mahlerlaan 1017
1082 MK Amsterdam
The Netherlands

consolident les comptes de la société Nexter Electronics.

NEXTER ELECTRONICS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
NEXTER ELECTRONICS
13 Route De La Miniere
78000 VERSAILLES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEXTER ELECTRONICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note II de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des contrats long terme.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

NEXTER ELECTRONICS

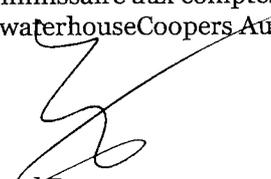
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 23 mars 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Demarcq

NEXTER ELECTRONICS

13, route de la Minière

78000 VERSAILLES

États financiers au 31 décembre 2017

NEXTER ELECTRONICS

Bilan Actif au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	Montant Brut	Amort-Prov	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	350	179	171	184
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES, ACOMPTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	1 696	1 314	382	328
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	2 835	2 335	500	583
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	940	856	84	107
IMMOBILISATIONS EN COURS	35		35	17
AVANCES, ACOMPTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
PRÊTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	121		121	119
ACTIF IMMOBILISE	5 978	4 685	1 293	1 339
STOCKS ET EN-COURS				
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENTS	3 592	1 569	2 022	2 347
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	671	11	660	1 034
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	2 923		2 923	46
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS	2 195	499	1 696	1 627
MARCHANDISES				
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	17		17	
CREANCES				
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	11 630	7	11 623	9 468
AUTRES CRÉANCES	6 021		6 021	8 125
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ, NON VERSÉ				
DIVERS				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	4		4	5
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12		12	27
ACTIF CIRCULANT	27 065	2 087	24 978	22 677
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS À ÉTALER				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF	33 042	6 772	26 271	24 016

NEXTER ELECTRONICS

Bilan Passif au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000	3 000
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVE LÉGALE	300	300
RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
AUTRES RÉSERVES		
REPORT À NOUVEAU	7 144	6 456
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 401	1 610
RESULTAT N-1 EN ATTENTE D'AFFECTATION		
ACOMPTES SUR DIVIDENDES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	11 845	11 366
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES	469	292
PROVISIONS POUR CHARGES	989	956
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 458	1 249
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES DIVERS	170	198
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	4 541	2 775
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 573	4 631
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 554	3 798
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	18	()
AUTRES DETTES	112	
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	12 968	11 402
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	26 271	24 016

NEXTER ELECTRONICS

Compte de Résultat au 31 décembre 2017 en milliers d'euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE - BIENS	11 406	70	11 476	9 216
PRODUCTION VENDUE - SERVICES	12 951	261	13 212	12 791
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	24 357	332	24 689	22 007
PRODUCTION STOCKÉE			2 308	3 667
PRODUCTION IMMOBILISÉE				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			525	976
REPRISES SUR AMORT ET PROV, TRANSFERTS DE CHARGES			119	45
AUTRES PRODUITS				
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 640	26 695
ACHATS DE MARCHANDISES Y COMPRIS DROITS DE DOUANE				
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)				
ACHATS MAT PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS			5 023	7 316
VARIATION DE STOCK (MAT PREMIÈRES ET APPRO)			(26)	(1 220)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			11 267	10 063
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			503	504
SALAIRES ET TRAITEMENTS			5 761	5 379
CHARGES SOCIALES			2 790	2 700
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			262	248
SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS				
SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS			351	120
POUR RISQUES ET CHARGES DOTATIONS AUX PROVISIONS			438	401
AUTRES CHARGES			70	130
CHARGES D'EXPLOITATION			26 439	25 641
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 201	1 054
OPERATIONS EN COMMUN				
OP EN COMMUNS - BÉNÉFICE ATRIBUÉ, PERTE TRANSFÉRÉE				
OP EN COMMUN PERTE SUPPORTÉE, BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ				
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS				
POTS DES AUTRES VAL MOB ET CRÉANCE DE L'ACTIF IMMO				
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES				
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE				
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VAL MOB DE PLACEMENT				
PRODUITS FINANCIERS				
DOT FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS			2	7
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE			1	27
CHARGES NETTES SUR CESSION DE VAL MOB DE PLACEMENT				
CHARGES FINANCIÈRES			3	34
RESULTAT FINANCIER			(3)	(34)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			1 199	1 020

NEXTER ELECTRONICS**Compte de Résultat au 31 décembre 2017 en milliers d'euros**

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	7	1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL DOT EXCEP AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	1
PARTICIPATION DES SALARIÉS AU RÉG DE L'ENTREPRISE IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	256 (453)	150 (739)
TOTAL DES PRODUITS	27 647	26 697
TOTAL DES CHARGES	26 245	25 087
BENEFICE OU PERTE	1 401	1 610

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

ANNEXE

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

I FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice 2017, de nature à affecter la lecture comparative des états financiers.

II REGLES ET METHODES

Les comptes annuels de Nexter Electronics sont établis conformément au PCG (Plan Comptable Général) et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement et d'industrialisation

Les frais de recherche et de développement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les frais de recherche et développement et d'industrialisation, spécifiques à des contrats, sont intégrés dans les résultats à fin d'affaire desdits contrats et donc pris en résultat de la période au fur et à mesure des livraisons des contrats concernés.

Brevets, logiciels, concessions et autres valeurs incorporelles

Les brevets, logiciels, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Leur durée d'utilisation ressort à :

	Durées	Mode
Brevets	5 ans	Linéaire
Logiciels	7 ans	Linéaire
Droit au Bail	Non amortissable	N/A

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Immobilisations corporelles

Les règles édictées par le CRC n°2002-10, CRC n° 2003-07 et CRC n°2004-06 sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'approche par composant est mise en œuvre si un ou plusieurs éléments constitutifs de l'actif ont chacun une utilisation différente ou procurent des avantages économiques à la société selon un rythme différent. Chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est retenu.

Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la nature, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens, en prenant en compte la valeur résiduelle du bien si celle-ci est significative.

Les durées et modes d'amortissement économiques généralement retenus pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

a) Biens immobiliers

	Durées	Mode
Structure	35 ans	Linéaire
Couverture	25 ans	Linéaire
Agencements, aménagements et installations	15 ans	Linéaire
Biens non décomposés	25 ans	Linéaire

b) Biens mobiliers

Les durées sont déclinées par famille et par composant :

	Durées	Mode
Installations complexes et à caractère spécifique	10 ans à 15 ans	Linéaire
Machines-outils, autres appareils de fabrication, équipement et matériel de mesure	12 ans à 15 ans	Linéaire
Outillages	10 ans à 15 ans	Linéaire
Outillages spécifiques	15 ans	Linéaire
Matériel de transport	12 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	5 ans	Linéaire

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

A la fin de chaque exercice, la société apprécie s'il existe un indice interne ou externe quelconque montrant qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a perdu notablement de la valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé. Si la perte de valeur est avérée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement potentiellement revu en conséquence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est évaluée au coût d'achat historique d'entrée dans le patrimoine hors frais accessoires.

Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, la valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres de la filiale et compte tenu des perspectives d'activité à moyen terme.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée à hauteur du montant de cette différence.

Contrats à long terme

Pour les contrats à long terme, une prévision de résultat à fin d'affaire est déterminée lors de l'enregistrement en carnet de commandes et est ré-estimée à chaque arrêté de comptes selon les hypothèses les plus vraisemblables à cette date.

Cette prévision de résultat comprend notamment la prise en compte des pénalités correspondant aux retards effectifs ou prévus en fonction du calendrier prévisionnel de livraison du contrat. Il existe quatre types de pénalités : pénalités définitives, pénalités notifiées (par le client), pénalités encourues (livraison réalisée) et pénalités potentielles (livraison à venir).

Les résultats sont constatés en résultat de période au fur et à mesure des livraisons des lots de fabrication ou des dossiers d'études.

En cas de perte à fin d'affaire, celle-ci est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est connue.

Cette perte à fin d'affaire comprend une estimation de l'ensemble des coûts directs. Les frais hors production (généraux et administratifs) sont directement pris en charge dans l'exercice. Ils ne sont pas inclus dans la provision pour perte à terminaison des contrats déficitaires.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités de production de l'entreprise (hors sureffectifs et sur-moyens éventuels).

Les stocks et en-cours ont été dépréciés lorsque le coût devient supérieur à la valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire des créances est appréciée au cas par cas et donne lieu le cas échéant à comptabilisation d'une dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération au cours Banque de France fin de mois ou au cours des couvertures de change mises en place. Les dettes et créances non couvertes et les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les dettes ou créances libellées en devises et couvertes par des engagements individualisés libellés dans la même devise sont valorisées sur la base du cours moyen des couvertures spécifiques mises en place au titre de la gestion du risque de change.

Instruments de couverture

L'enregistrement des charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture de change ou de taux est symétrique à l'enregistrement des résultats des éléments couverts.

Provisions

Un passif est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Indemnité de fin de carrière

Les **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)** concernent le personnel soumis à la convention collective. L'évaluation des IFC est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013.

Les salariés ayant le statut de fonctionnaire en service détaché, et les ouvriers sous décret du 9 juillet 1990, sont exclus du calcul, leurs indemnités éventuelles étant prises en charge par l'État.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

La valorisation des IFC est basée sur un effectif de 106 personnes sous convention collective présentes dans la société au-delà du 31 décembre 2017.

Les IFC sont comptabilisées en provision pour charges. Au cours de l'exercice 2014, la société a procédé à une externalisation de la gestion de sa provision IFC par la constitution d'un fonds de garantie auprès d'une compagnie d'assurance vie spécialisées de 1er rang. Le montant de la provision IFC tient compte de la juste valeur de cet actif au 31 décembre.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Rotation des effectifs sur la base des statistiques 2017,
- Age de départ à la retraite à 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres,
- Stabilisation du taux de revalorisation des salaires à 1,50%.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à l'avis de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes de la société Nexter Electronics conduit à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui ont des incidences sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces hypothèses comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement.

III EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2017 ayant un impact sur les comptes de la société pour cet arrêté.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

◆ Environnement

La société consciente de ses obligations et responsabilités, poursuivant ainsi les engagements et actions entrepris, continue de développer une politique environnementale dans le cadre de laquelle s'inscrit le processus de **management de l'environnement** selon la norme ISO 14001, dont la certification a été acquise le 24 avril 2009 et renouvelée en 2017 (suivant la nouvelle version de l'ISO 14001) et Santé et sécurité au travail selon la norme OHSAS 18001 dont la certification a été acquise le 24 avril 2009 et renouvelée en 2017.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Concernant la maîtrise du risque chimique, un suivi de l'utilisation des produits chimiques est effectué : ce suivi consiste notamment à éliminer chaque fois que cela est possible tout nouveau produit classé CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) et d'être en conformité avec la réglementation REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation, CHimique) et ROHS (*Restriction Of Hazardous Substances*). Un important travail de mise à jour des fiches de données de sécurité des produits chimiques continue à être mené.

Des mesures d'économie des consommations d'eau ont été prises par la mise en place de dispositifs de réglage des débits d'eau sur les robinets automatiques. Un suivi régulier des consommations a été effectué pour vérifier l'absence de fuites. En 2017, nous avons continué à optimiser les consommations électriques par le changement des tubes néon basse consommation par des pavés à LEDS plus économes.

Concernant la santé et sécurité, des investissements sont réalisés annuellement afin de diminuer les risques ; des tours d'observation croisés sont réalisés par l'équipe de direction pour vérifier l'application des dispositions et consignes de sécurité et identifier d'éventuels points faibles.

Les **dépenses prévues en matière de protection de l'environnement et santé et sécurité** sont reprises chaque année dans le Plan Annuel de Prévention (P.A.P.).

Lors des audits internes des processus du système de management de l'entreprise, le volet Environnemental Santé Sécurité est systématiquement abordé et vérifié.

Sur le plan de la **conformité réglementaire**, la politique Qualité Sécurité et Environnement précise les orientations de la société en la matière. Cette politique est ensuite déclinée au travers de différents plans d'actions. Une veille réglementaire est réalisée tous les 3 mois.

En matière d'organisation et de management, la société s'appuie sur un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement rattaché au Directeur Général Délégué de Nexter Electronics et en complément sur une Direction Santé Sécurité et Environnement rattachée au Directeur des Ressources Humaines de Nexter Systems.

Direction Santé Sécurité et Environnement : le directeur s'assure de l'application par les établissements de la législation et de la réglementation, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement et de la Santé Sécurité. Il détermine les axes d'effort et vérifie les résultats lors des revues de direction qui sont réalisées deux fois par an.

Un groupe de travail composé des membres de la Direction Santé Sécurité et Environnement et de l'ensemble des responsables prévention des risques du Groupe, se réunit tous les deux mois afin de passer en revue des sujets d'intérêt commun et d'assurer un échange d'expériences.

♦ **Honoraires des commissaires aux comptes**

La société est exemptée de fournir le montant des honoraires des commissaires aux comptes car l'information est mentionnée dans les états financiers consolidés du groupe Nexter.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISE

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : Valeurs brutes

Valeurs brutes en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Acquisition	Virement	Cession	Rebut	31/12/2017
Logiciels, licences	316		17	17			350
Brevets & marques							
Fonds commercial							
Immobilisations incorporelles en cours							
Autres incorporels							
Total immobilisations incorporelles	316		17	17			350
Terrains							
Constructions, installations, agencements	1 573		123				1 696
Installations techniques, matériel industriel	2 798		37				2 835
Matériel de bureau, informatique & mobilier	345		1				346
Matériel de levage & équipements divers	6						6
Autres immobilisations corporelles	588						588
Immobilisations en cours	17		35	(17)			35
Total immobilisations corporelles	5 327		196	(17)			5 506
Total général	5 643		213				5 856

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou des licences d'utilisation.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les dépenses de développement sont réalisées sur des marchés très spécifiques comprenant un nombre restreint d'acteurs. La spécificité des produits développés rend ainsi plus difficile une mutualisation des études de développement et donc l'activation des coûts engagés.

Les Immobilisations incorporelles mises en service pour un montant de 17 K€ sont principalement constituées de nouveaux logiciels de simulation et de briques logicielles nécessaires au lancement d'une nouvelle ligne de production.

Les Immobilisations corporelles comprennent principalement des agencements, installations et matériels techniques. Les acquisitions de l'exercice représentent 196 K€ et sont principalement dédiées à l'amélioration des moyens de production (outillages, amélioration de moyens existants, respect des nouvelles normes environnementales).

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : Amortissements

Amortissements en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Dotation	Virement	Cession	Rebut	31/12/2017
Logiciels, licences	132		48				179
Brevets & marques							
Fonds commercial							
Autres incorporels							
Total immobilisations incorporelles	132		48				179
Terrains							
Constructions, installations, agencements	1 244		70				1 314
Installations techniques, matériel industriel	2 215		120				2 335
Matériel de bureau, informatique & mobilier	316		12				328
Matériel de levage & équipements divers	6						6
Autres immobilisations corporelles	509		13				522
Total immobilisations corporelles	4 291		214				4 506
Total général	4 423		262				4 685

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

1.3 Immobilisations financières

Néant.

1.4 Autres immobilisations financières

Les Autres immobilisations financières sont constituées de cautions.

NOTE 2 – STOCKS ET EN-COURS

Stocks bruts en milliers d'euros	Matières premières	En-cours de production	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute au 1er janvier	3 565	1 091	2 391		7 047	2 160
Variation	26	2 503	(196)		2 334	4 887
Valeur brute à la fin de la période	3 592	3 594	2 195		9 381	7 047

L'augmentation des stocks et en-cours résulte essentiellement de la prédisposition de la société aux productions actuelles et futures (internes et externes).

L'éventuelle position créditrice de l'en-cours de production résulte de la méthode Groupe de comptabilisation des contrats à long terme, soit à l'avancement du chiffre d'affaires.

La dépréciation est présentée en Note 7.

NOTE 3 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances (brutes) en milliers d'euros	Montants	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Autres actifs immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	121		121
Actif circulant			
Avances et acomptes versés	17	17	
Créances clients et comptes rattachés	11 630	11 386	244
Autres créances	6 021	5 442	579
Total général	17 789	16 845	944

Les **Créances clients** s'élèvent à 11 630 K€ et sont constituées principalement de créances dues par des sociétés du Groupe, à hauteur de 6 182 K€, et des sociétés hors groupe pour 1 720 K€.

Les **Autres créances**, d'un montant total de 6 021 K€, sont composées des comptes courants de trésorerie pour 4 568 K€, des créances fiscales pour 770 K€ et d'un compte d'intégration fiscale pour 683 K€. Ce poste comprend notamment le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 857 K€, le solde d'IS pour 278 K€ et le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour 89 K€. Ce dernier a permis d'améliorer la compétitivité des offres commerciales de la société à due proportion.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Etat des dettes en milliers d'euros	Montants	A un an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (hors concours bancaires courants)			
Concours bancaires courants			169
Autres emprunts et dettes financières	170	1	
Avances et acomptes reçus	4 541	4 541	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573	3 573	
Dettes fiscales et sociales	4 554	4 554	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	18	
Autres dettes	112	112	
Total général	12 968	12 799	169

Les **Dettes financières** diverses d'un montant de 170 K€ correspondent au compte courant bloqué des réserves de participation acquises par les salariés de Nexter Electronics entre 2007 et 2010.

Les **Avances et acomptes reçus** sont principalement les acomptes reçus du Groupe.

Les **Dettes fournisseurs** regroupent :

- les factures à payer dues aux fournisseurs externes pour 2 393 K€,
- les factures à payer à certaines sociétés du Groupe pour 629 K€,
- les factures non parvenues (FNP) pour des marchandises réceptionnées avant le 31 décembre 2017 pour 485 K€ concernant des fournisseurs hors groupe et les frais de siège pour 66 K€.

Il n'y a pas d'effets à payer au 31 décembre 2017.

Les **Dettes fiscales et sociales** sont composées :

- des charges à payer au personnel pour 2 106 K€, dont la provision pour congés à payer au personnel de 1 376 K€,
- des charges à payer aux organismes sociaux pour 1 434 K€, dont les charges à payer sur les congés dus au personnel pour 637 K€,
- des dettes fiscales pour 1 013 K€. Ce poste comprend notamment la TVA pour 981 K€ et le solde CVAE 2017 pour 27 K€.

NOTE 4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant.

NOTE 5 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les **Charges constatées d'avance** concernent des factures de prestations de fournisseurs comptabilisées avant le 31 décembre 2017 avec étalement sur deux exercices.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

6.1 Capital social

Le capital social se compose de 187 500 actions de 16 euros et s'élève à 3 000 000 euros.

6.2 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission, fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Acompte sur dividende	Subvention Investissement	Provisions réglementées	Total Capitaux propres
Au 31 Décembre 2016	3 000		300	6 456	1 610				11 366
Affectation du résultat 2016				1 610	(1 610)				
Dividendes				(923)					(923)
Résultat					1 401				1 401
Acompte sur dividende									
Autres variations									
Au 31 Décembre 2017	3 000		300	7 144	1 401				11 844

L'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes sociaux s'est tenue le 11 mai 2017. Ainsi, l'affectation du résultat de l'exercice 2016 (1 610 K€) a été effectuée par :

- une augmentation du report à nouveau de 688 K€ et ;
- une distribution de dividendes de 923 K€, versés au Groupe le 31 mai 2017.

NOTE 7 – TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

7.1 Provisions

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	31/12/2017
Provisions pour litiges							
Garanties données aux clients	292		174	(141)			325
Provisions pour pertes sur contrats à long terme			144				144
Autres provisions pour risques sur contrats							
Autres provisions pour risques							
Indemnités Fin de Carrière	516		111	(49)			578
Provisions pour charges	440		9	(1)	(37)		411
Total des provisions	1 249		438	(191)	(37)		1 458

7.2 Dépréciations

Dépréciations en milliers d'euros	31/12/2016	Fusion-Reclassement	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Dépréciations des immobilisations					
Dépréciations des stocks & en-cours	1 994		351	(265)	2 080
Dépréciation des créances	7				7
Dépréciations des disponibilités					
Total dépréciations actif	2 001		351	(265)	2 087

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont strictement confidentielles (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 8 – DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS DIFFERENTS POSTES DU BILAN

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2017
Prêts - Intérêts courus sur des créances rattachées à des participations	3 718
Clients & comptes rattachés	12
Autres créances	
Disponibilités	
Total des produits à recevoir	3 730

Le poste **Clients et comptes rattachés** correspond aux factures à établir.

Le poste **Autres créances** concerne le produit à recevoir du CICE pour 12 K€.

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2017
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et des filiales	1
Emprunts & dettes financières divers	551
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 154
Dettes fiscales et sociales	18
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	
Autres dettes	
Total des charges à payer	3 724

Le poste **Dettes fournisseurs & comptes rattachés** comprend des factures non parvenues pour 551 K€.

Les charges à payer du poste **Dettes fiscales et sociales** sont essentiellement constituées des congés payés dus au personnel (y compris charges sociales) pour 2 014 K€, et :

- de la provision au titre de la participation (y compris forfait social) pour 307 K€ ;
- de la provision intéressement (y compris forfait social) pour 266 K€ ;
- d'autres frais de personnel pour 208 K€ (dont participation à l'effort de construction de 25 K€).

NOTE 9 – DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliers d'euros	2017				2016	
Clients	Etudes	Produits	Prestations	Divers	Total	Total
France	10 150	11 406	2 801		24 357	21 875
Export	225	70	36		332	132
Total au 31 décembre 2017	10 375	11 476	2 837		24 689	22 007
<i>Total exercice 2016</i>	<i>9 620</i>	<i>9 216</i>	<i>3 171</i>		<i>22 007</i>	

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 10 – DETAIL DES AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Les **autres produits** correspondent notamment aux refacturations de moyens communs engagés pour le compte d'autres sociétés du Groupe.

Les **autres charges** concernent principalement une pénalité groupe de retard de livraison.

NOTE 11 – ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers constatés au cours de l'exercice ne sont pas significatifs.

NOTE 12 – ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel de l'exercice n'est pas significatif.

NOTE 13 – IMPOT SUR LES BENEFICES

En date du 19 avril 2016, la société a donné son accord pour faire partie du groupe fiscal intégré ayant pour société mère Nexter Systems, avec effet au 1er janvier 2016. De ce fait, Nexter Systems est désormais seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du Groupe.

A ce titre, la société Nexter Electronics verse à la société Nexter Systems, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement. La convention d'intégration fiscale mise en place prévoit que chaque société comptabilise son impôt sur la base de ses résultats propres.

La ventilation de l'impôt société est présentée ci-après :

Ventilation en milliers d'euros	Avant impôt 2017	Impôt correspondant	Après impôt 2017	Après impôt 2016
Résultat courant	1 199	405	1 603	1 759
Résultat exceptionnel	6	(2)	4	1
Participation	(256)	50	(206)	(150)
Résultat comptable	948	453	1 401	1 610

La société est en mesure d'estimer avec un degré de fiabilité suffisant les bases du Crédit Impôt Recherche (CIR) de l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Le CIR est dès lors reconnu en produit d'impôt durant l'année de constatation des dépenses éligibles. Par conséquent, le CIR a été évalué au 31 décembre 2017 à partir des dépenses de recherche considérées comme éligibles engagées en 2017. A ce titre, le montant comptabilisé au 31 décembre 2017 s'élève à 857 K€.

Un crédit d'impôts famille de 15 K€ a par ailleurs été comptabilisé sur l'exercice.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Les allègements futurs d'impôt sont présentés ci-après :

Différences temporaires allègement futur d'impôt en milliers d'euros	Montant
Décalages temporaires :	
- Provisions pour risques et charges	1 389
- Dépréciations d'actifs corporels	
- Dépréciations d'immobilisations financières	
- Dépréciations de stocks et en-cours	2 080
- Dépréciations de créances	7
- Charges à payer	281
Déficits propres reportables	
Total	3 757
Impôt différé au taux de 33.33% (Gain)	1 252

Les charges à payer correspondent à la provision sur la participation pour 256 K€ et à la provision de la participation des employeurs à l'effort de construction pour 25 K€.

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 14 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées en milliers d'euros	31/12/2017	
	Total	Entreprises liées Autres Participations
Postes de l'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations financières		
Clients & comptes rattachés	9 845	9 845
Comptes courants groupe	4 568	4 568
Avances & acomptes versés sur commandes		
Débiteurs divers	683	683
Postes du passif		
Provisions pour risques		
Emprunts & dettes financières divers		
Fournisseurs & comptes rattachés	694	694
Avances & acomptes reçus sur commandes	4 541	4 541
Fournisseurs d'immobilisations		
Comptes courants groupe	112	112
Autres dettes	361	361
Postes du compte de résultat		
Produits d'exploitation		
Ventes de biens & services (France)	21 842	21 842
Ventes de biens & services (Export)		
Autres produits d'exploitation	55	55
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières & autres achats	9	9
Autres achats & charges externes	1 182	1 182
Autres charges	59	59
Produits financiers		
Produits financiers des participations		
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises de provisions		
Charges financières		
Dotations aux provisions	2	2
Intérêts & charges assimilés	2	2
Produits exceptionnels		

Sont retenues comme entreprises liées les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale et les sociétés en opération conjointe.

Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché. Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Information en matière de crédit-bail

Néant.

Montant des engagements financiers hors crédit-bail

Engagements donnés en milliers d'euros	Contrats	Autres	Engagements au 31/12/2017	Engagements au 31/12/2016
Avais et cautions				
Cessions Immobilières				
Engagements de prêts				
Autres				
Total général				

Engagements reçus en milliers d'euros	Contrats	Autres	Engagements au 31/12/2017	Engagements au 31/12/2016
Avais et cautions				41
Cessions Immobilières				
Engagements de prêts				
Autres				
Total général				41

L'information sur les commandes fermes n'est pas diffusée par souci de confidentialité.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE TRESORERIE

Néant.

NOTE 17 – VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN - INFORMATIONS SOCIALES

Catégorie	Personnel sous Convention Collective	Personnel sous décret ou en service détaché	Total Personnel rémunéré par la société	Personnel mis à disposition	Total Général au 31/12/2017	Total Général au 31/12/2016	Total Inscrits au 31/12/2017
Effectif moyen cadres	70		70		70	63	75
Effectif moyen etam	35		35		35	35	36
Effectif moyen ouvriers	5	2	7		7	6	7
Effectif Opérationnel	110	2	112		112	104	118

Au 31 décembre 2017, l'effectif inscrit de la société est de 118 personnes dont la répartition est la suivante :

- Par catégorie : 75 Cadres, 36 ETAM et 7 Ouvriers,
- Par statut : 2 « ouvriers sous décret » et 116 CDI sous convention collective, dont 6 contrats de professionnalisation et 1 contrat d'apprentissage.

Il est rappelé aux Administrateurs que les présentes informations fournies par le Président du Conseil d'Administration sont **strictement confidentielles** (article L225-37 du Code de Commerce).

NEXTER ELECTRONICS
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 Décembre 2017

Conformément aux articles 51 et 106 de la loi du 24 juillet 1996, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société. Les rémunérations allouées aux dirigeants de la société ne sont pas communiquées, car elles conduiraient à indiquer indirectement les montants individuels de rémunération.

Un accord de participation des salariés au résultat a été signé le 30 juin 2014 entre Nexter Systems et ses filiales détenues à 100%. L'accord est basé sur la mutualisation des participations dégagées par chacune des sociétés du Groupe. Les sommes distribuées aux salariés des sociétés signataires sont constituées de la somme des participations dégagées par chacune des sociétés du Groupe. La répartition entre les salariés est fonction de leur rémunération et de leur durée de présence dans leur société au cours de l'exercice.

Chaque société porte dans ses comptes la charge de participation calculée comme si elle était seule.

NOTE 18 – IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Nexter Systems, qui détient la société Nexter Electronics à 100% :

Nexter Systems SA
34, bd de Valmy
42328 Roanne Cedex

et la société KNDS, qui détient la société Nexter Systems à 100% :

KMW + Nexter Defense Systems NV
Gustav Mahlerlaan 1017
1082 MK Amsterdam
The Netherlands

consolident les comptes de la société Nexter Electronics.